

Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif

N° de dossier : STMAIX2672

N° de contrôle : AC270CV23182

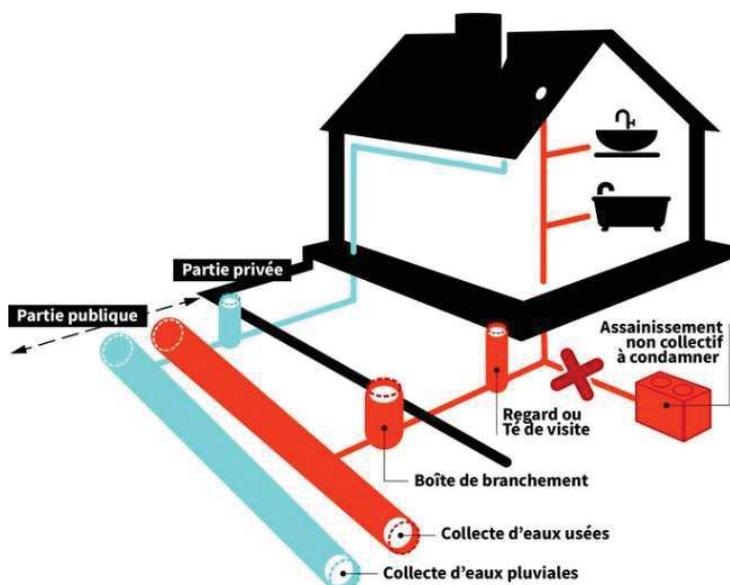
INFORMATIONS GENERALES

<u>Prénom et NOM (Propriétaire) :</u> XXXXXXXXXXXX		<u>Référence de la parcelle cadastrale (immeuble déclaré) :</u> AC 0010
<u>Adresse (Propriétaire) :</u> XXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXX		<u>Adresse immeuble contrôlé :</u> 25 AVENUE DU GENERAL FAUCHER RESIDENCE FAUCHER APPARTEMENT 141 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE
<u>Fixe :</u>	<u>Port :</u>	<u>Type d'immeuble :</u> Appartement
<u>Mail :</u>		<u>Nature de l'occupation :</u> Locatif

INFORMATIONS CONTRÔLE VENTE

<u>Date du contrôle :</u> 06/07/2023	<u>Contrôleur(s) :</u> Clément DESSABLES
<u>Personne(s) présente(s) lors du contrôle :</u> Maître Gilles DESMOULINS (Commissaire de Justice Associé)	

Schéma de principe du raccordement à l'assainissement collectif



Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

Les données à caractère personnel contenues dans ce document font l'objet d'un traitement par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre pour réaliser le contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif et accomplir les formalités administratives et légales y relatives. Conformément au RGPD, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de leurs données ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation de leur traitement. Elles peuvent exercer l'ensemble de leurs droits en écrivant à dpocdg79@agencergpd.eu.

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre – Régie Assainissement

7 Boulevard de la Trouillette – 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE

Tél : 05 49 06 07 50 – Mail : assainissement@cc-hvs.fr – Site : cc-hautvaldesevre.fr

Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif

IMPORTANT

Ce rapport ne porte que sur les éléments visibles, accessibles et indiqués par le propriétaire ou le mandataire lors de la visite. La communauté de Communes du Haut Val de Sèvre se dégage de toute responsabilité dans le cadre d'une évacuation non-contrôlée qui pourrait être non-conforme.

De plus, il ne préjuge pas de dysfonctionnements ultérieurs par mauvais entretien ou modifications ultérieures des points d'eau de l'immeuble (ex : agrandissement).

La durée de validité de ce rapport pour la vente d'un bien, fixée par délibération communautaire du 14/12/2022, est de trois ans (à compter de la date du contrôle), sous réserve qu'aucune modification n'a été apportée depuis la réalisation du contrôle.

VERIFICATION DU RACCORDEMENT ET DES INSTALLATIONS DE L'IMMEUBLE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Evier	Machine à laver	WC	Lavabo	Baignoire			
WC			1 C					
Cuisine	1 C	1 C						
Salle d'eau				1 C	1 C			
Chambre	1 C							

Tableau : Recensement des points d'eau (C : conforme ; NC : non-conforme)

CONCLUSION

Raccordement : **CONFORME**

Observations :

L'ensemble des points d'eau est bien raccordé à l'assainissement collectif.
Le branchement de l'immeuble 1 de la Résidence Faucher se pique directement dans le tampon situé dans la rue.

Fait à SAINT MAIXENT L'ECOLE, le 07/07/2023

Visa de l'autorité
compétente :

Le président,
Daniel JOLLIT

